



Objectifs de la visite :

- ✓ Déterminer si votre logement est éligible
- ✓ Définir la méthode d'isolation de vos combles (versants ou plancher)

Déroulement de la visite :

- ✓ Documents
- ✓ Questions
- ✓ Liste des constatations techniques
- ✓ Relevé numérique
- ✓ Débriefing

Après la visite :

- ✓ **J'envoie la charte signée** à mon conseiller RENO+ à l'adresse email brainetoiture@buildwise.be
- ✓ Mon conseiller, une fois la charte signée reçue, vérifie si mon logement est bien éligible techniquement à l'initiative toitures de Braine-l'Alleud et m'envoie par email le récapitulatif de la visite du jour, un devis provisoire et si j'en ai besoin, ce que je dois faire pour obtenir un financement.
- ✓ Pour les logements non conformes en électricité et/ou gaz, je serai prochainement recontacté.e par un électricien et/ou chauffagiste pour qu'il(s) vérifie(nt) la conformité de mes installations.
- ✓ Je suis contacté.e par un auditeur qui me propose un contrat en direct, que je dois signer et lui renvoyer pour qu'il puisse débiter son travail à distance.
- ✓ Mon conseiller RENO+ m'appelle ensuite pour convenir d'une date de visite pour me transmettre mon dossier complet.

Et après ?

5

Je reçois un dossier complet

A l'occasion d'une 2^{ème} visite de mon logement, je reçois un dossier complet comprenant la description des travaux, le retour de l'auditeur, l'estimation des primes et je fais le point sur le statut de mon financement avec mon conseiller RENO+.

6

Les travaux commencent

Une fois que j'ai donné mon accord, signé les contrats et payé la 1^{ère} facture d'acompte, l'entrepreneur réalise sa visite de pré-chantier puis commence les travaux à la date fixée. Mon conseiller RENO+ supervise le chantier.

Pendant le chantier :

- ✓ Mon grenier devra être vide pour les travaux
- ✓ Un WC devra être mis à disposition de l'entrepreneur le temps des travaux (max 7 jours)
- ✓ Une prise de courant sera à mettre à disposition, tout comme un point d'alimentation en eau et un point d'évacuation pour l'eau
- ✓ Un emplacement de stationnement devra être libéré pour l'entrepreneur, soit sur mon terrain privé si c'est possible, soit sur l'espace public via une réservation auprès de la Commune. Dans ce dernier cas, nous vous aiderons à effectuer la réservation.

7

Les travaux se terminent

Lors d'une dernière visite, mon conseiller RENO+ valide la conformité et la qualité des travaux et me transmet la dernière facture.

8

Je bénéficie des primes de la Région wallonne

Suite à la validation des travaux, je bénéficie des primes :

- ✓ De la Région Wallonne : mon auditeur complète les démarches administratives nécessaires pour me faire bénéficier des primes accordées par la Région wallonne (travaux + audit).
- ✓ De la Commune de Braine-l'Alleud : le conseiller énergie de la Commune peut m'apporter un accompagnement administratif pour l'introduction de ma demande de prime audit.